DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION A adresser, ainsi que toutes les pièces énumérées

EN UN EXEMPLAIRE

A la PREFECTURE DE L'ISERE Direction des Relations avec les Collectivités Bureau de l'Aménagement des Territoires

CS 71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX

DESIGNATION DE L'OPERATION :
REFERENCE : arrêté du
M. le Maire / M. le Président de
certifie que l'opération susvisée a reçu un commencement d'exécution le (signature des marchés)
et sollicite le versement :
 de l'avance prévue par l'article 6 de l'arrêté préfectoral d'attribution de la subvention 2) d'un acompte (2) du solde (2)
Opération achevée le (PV de réception des travaux)
de la subvention.
Fait à le
Signature et cachet Le Maire

Le Président

- (1) à compléter obligatoirement par le maire ou le président
 (2) rayer la mention inutile

LISTE des PIECES

TOUTE DEMANDE DE PAIEMENT INCOMPLETE NE PEUT ETRE TRAITEE ET RETARDE LE PAIEMENT

NATURE DE LA DEMANDE	PIECES à FOURNIR
VERSEMENT D'UNE AVANCE	- imprimé de demande de paiement à compléter - premier acte juridique daté et signé pour la réalisation de l'opération (acceptation du devis, acte d'engagement d'un lot du
(30 % de la subvention)	marché, lettre de commande)- <u>ATTENTION</u> : les ordres de service ne sont pas recevables - copie de l'arrêté attributif et de son annexe - plan de financement en HORS TAXES du projet à la date de la demande d'avance (coût de l'opération ainsi que les modalités de financement) signé par le maire ou le président de l'EPCI
VERSEMENT D'UN ACOMPTE	 imprimé de demande de versement (imprimé joint) premier acte juridique daté et signé pour la réalisation de l'opération (acceptation du devis, acte d'engagement d'un lot du
(le total des acomptes ne peut dépasser 80 % de la subvention accordée)	marché, lettre de commande) si non fourni lors de la demande d'avance. ATTENTION : les ordres de service ne sont pas recevables - état récapitulatif des factures en HORS TAXES regroupant chaque lot avec n° de mandat signé par le maire ou le président de
Seuls les postes de dépenses prévus avant la délivrance de l'accusé réception du dossier complet peuvent être pris en compte pour la liquidation de la subvention	l'EPCI ET la TG. ATTENTION: un extrait du GRAND LIVRE n'est pas recevable. - copie de toutes les FACTURES acquittées et classées dans l'ordre chronologique du récapitulatif (sauf factures déjà fournies lors des précédents acomptes) - copie de l'arrêté attributif et de son annexe - plan de financement en HORS TAXES du projet à la date de la demande d'acompte (coût de l'opération ainsi que les modalités de financement) signé par le maire ou le président de l'EPCI
VERSEMENT DU SOLDE Seuls les postes de dépenses prévus avant la délivrance de l'accusé réception du dossier complet peuvent être pris en compte pour la liquidation de la subvention	 imprimé de demande de versement (imprimé joint) premier acte juridique daté et signé pour la réalisation de l'opération (acceptation du devis, acte d'engagement d'un lot du marché, lettre de commande) si non fourni lors de la demande d'avance ou d'acompte - ATTENTION : les ordres de service ne sont pas recevables
	- état récapitulatif des factures en HORS TAXES regroupant chaque lot avec n° de mandat signé par le maire ou le président de l'EPCI ET la TG. ATTENTION: un extrait du GRAND LIVRE n'est pas recevable.
	- copie de toutes les FACTURES acquittées et classées dans l'ordre chronologique du récapitulatif (sauf factures déjà fournies lors des acomptes)
	- certificat signé par le maire ou le président de l'EPCI attestant de l'achèvement de l'opération et de la conformité de ses caractéristiques par rapport à l'arrêté attributif
	- copie du procès-verbal de réception de l'opération
	- plan de financement définitif en HORS TAXES (coût de l'opération ainsi que les modalités de financement) signé par le maire ou le président de l'EPCI
	- copie de l'arrêté attributif et de son annexe
	- copie de toutes les subventions obtenues , et pour chacune d'elle indication du montant des travaux ainsi que du taux de la subvention